

Évaluation actuarielle au 31 décembre 2022

Le 18 octobre 2023

Le tableau suivant présente la situation financière de capitalisation du RRUQ au 31 décembre 2022, comparativement à celle au 31 décembre 2021 :

	31 décembre 2022 (millions \$)			31 décembre 2021 (millions \$)		
	Compte général	Réserve PED*	Total	Compte général	Réserve PED*	Total
Actif	4 947	390	5 337	5 242	418	5 660
Passif	(5 062)		(5 062)	(5 382)		(5 382)
Surplus/(déficit)	(115)	390	275	(140)	418	278

Degré de capitalisation	105,4 %	105,2 %
Taux de rendement espéré	5,68 %	4,66 %

* PED : provision pour écarts défavorables

Le déficit au compte général de 115 millions \$ au 31 décembre 2022 doit être financé sur une période de 15 ans par des cotisations d'équilibre. La cotisation d'équilibre requise est de 11 M\$ en 2024. Conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, la moitié de cette somme (5,5 M\$) provient de la réserve accumulée (PED), et l'autre moitié est financée par des cotisations des participants et des employeurs.

Le tableau suivant présente la répartition du taux de cotisation salariale qui sera en vigueur le 1^{er} janvier 2024, comparée avec celle en vigueur en 2023, en pourcentage du salaire ajusté*.

	Cotisation salariale 2024 (% du salaire ajusté*)	Cotisation salariale 2023 (% du salaire ajusté*)
Cotisation d'exercice	8,33 %	9,59 %
Cotisation de stabilisation	0,78 %	0,90 %
Cotisation d'équilibre	0,54 %	0,60 %
Total	9,65 %	11,09 %

* Le salaire ajusté est le montant sur lequel la cotisation salariale est calculée. Il est égal au salaire réduit de 25 % du minimum entre le salaire et le maximum des gains admissibles au Régime de rentes du Québec (66 600 \$ en 2023).

Finalement, le tableau suivant présente la situation financière de solvabilité du RRUQ au 31 décembre 2022, comparativement avec celle au 31 décembre 2021 :

	31 décembre 2022 (millions \$)	31 décembre 2021 (millions \$)
Actif	5 324	5 647
Passif	(5 954)	(6 705)
Surplus/(déficit)	(630)	(1 058)
Degré de solvabilité	89,4 %	84,2 %

Le degré de solvabilité du RRUQ est appliqué lors de l'acquittement des prestations payées sous forme de sommes forfaitaires à la suite de cessations de participation au RRUQ.

Pour toute question, veuillez communiquer avec le Secrétariat du RRUQ au 418 654-3850 ou sans frais au 1 888 236-3677, ou par courriel à services-participants@rruq.ca.